

Séance du : 12 Avril 2024

Nombre de conseillers:

En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 12

L'an deux mille vingt quatre le douze avril à vingt heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul

Etaient présents :

ALLEGRE Sophie, BEAUMEL Jean-Paul, BOYER Bernard, BRUN Franck, COLLANGE Joël, DUFOUR Hervé, GAUDIN-LEVERT Natacha, GRANGÉ David, LEBARON Joëlle, STORNI Cécile

Excusés ayant donné pouvoir : CHALENCON Didier donne pouvoir à BEAUMEL Jean-Paul, LIOTHIER Céline donne pouvoir à GAUDIN-LEVERT Natacha

Absents Excusés :

Absent : HUGUES Stéphanie, BLAZEVIC Harry

Date de convocation : 05/04/2024

Date d'affichage : 05/04/2024

GAUDIN-LEVERT Natacha a été nommée secrétaire de séance

OBJET : Aménagement du chemin La Roche Haute – CAP43

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement du chemin d'accès à la Roche haute, avec la remise en forme du chemin et la réalisation d'un enduit tri couche. Le montant du devis de l'entreprise Soulier s'élève à 21 087.50 € HT

Le CAP43 (Contrat de Coopération et Ambition Partagée) permet de soutenir des projets communaux, nous vous proposons de faire une demande pour le aménagement du chemin de la Roche Haute.

DEPENSES		RECETTES	
Travaux aménagement (HT)	21 087.50 €	CAP 43	10 000.00 €
		AUTOFINANCEMENT	11 087.50 €
TOTAL	21 087.50 €	TOTAL	21 087.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Autorise M. le Maire a signer le devis de l'entreprise Soulier
- Approuve la réalisation du projet
- Approuve le plan de financement exposé
- Autorise le Maire à solliciter une subvention au titre du CAP43.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus

